



A Bagnolet, le 8 mars 2022

Luc Farré
Secrétaire Général
21, rue Jules Ferry
93177 Bagnolet
☎ 01.48.18.88.29
unsa-fp@unsa.org

Madame Amélie de MONTCHALIN

Ministre de la transformation
et de la fonction publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais

101 rue de Grenelle
75 700 PARIS

N/Réf : LF/SD/2022 C 012

Objet : Frais de déplacement, frais de mission et indemnités kilométriques des agents de la Fonction Publique

Madame la Ministre

L'inflation annuelle en février 2022 est mesurée à 3,6 % par l'INSEE. Les prix des carburants subissent une hausse très importante ces dernières semaines, situation aggravée par le conflit en Ukraine.

De nombreux agents de la Fonction Publique sont amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel dans le cadre de leur service, que ce soit pour effectuer une mission, un remplacement, suivre une formation... sans qu'ils aient la possibilité d'utiliser un transport en commun.

Leurs indemnités kilométriques, revalorisées pour la première fois depuis 2008 en 2019, ne suffisent plus à couvrir la réalité des frais engagés par les agents dans le cadre de leurs missions.

L'UNSA Fonction Publique demande une augmentation significative des indemnités kilométriques destinées à rembourser les frais engagés par les agents. Il en est de même pour les frais de mission (restauration, nuitées), eux aussi impactés par l'inflation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Luc Farré,
Secrétaire général

21, rue Jules Ferry 93177 Bagnolet Cedex
☎ 01.48.18.88.29 ☎ 01.48.18.88.95 ✉ unsa-fp@unsa.org

